



financé par
l'Union européenne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Convention sur la protection
et la promotion de la diversité
des expressions culturelles

FICHE D'INFORMATION

PROJET DE BANQUE D'EXPERTISE POUR RENFORCER LE SYSTEME DE GOUVERNANCE DE LA CULTURE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Qu'est-ce que c'est?	Un projet UNESCO d'une durée de deux ans financé par l'Union Européenne visant à renforcer le système de gouvernance de la culture dans les pays bénéficiaires par le biais de missions d'assistance technique spécifique menées par des experts de leur choix.
Pourquoi ?	Afin d'aider les pays bénéficiaires à mettre en place le cadre législatif, réglementaire et/ou institutionnel nécessaire au développement de leur secteur culturel.
Qu'est-ce que l'assistance technique ?	L'assistance technique est une assistance non-financière procurée par des spécialistes locaux ou extérieurs, comme le partage de l'information et de l'expertise, l'enseignement, des sessions de formation, la transmission de connaissances opérationnelles et les services de conseil ; pouvant aussi consister en des transferts de données techniques.
Pays bénéficiaires	70 pays en développement reconnus par le programme européen <i>Investing in People</i> , et qui ont ratifié la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
Comment fonctionne le programme?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un groupe d'experts dans le domaine de la gouvernance, la culture et le développement, en lien avec la Convention de 2005, a été constitué sur la base des résultats d'un appel à experts ; 2. Les pays bénéficiaires soumettent la candidature de projets requérant une assistance technique ; 3. Les responsables des projets sélectionnés seront invités à choisir au sein du groupe d'experts constitué ceux qui seraient le plus à même de mener à bien la mission d'assistance technique dans leur pays. La durée maximum des missions dans chaque pays sera de 63 jours ouvrables ; 4. L'UNESCO rassemblera et diffusera les enseignements tirés, les informations et l'expérience acquise des experts et des pays bénéficiaires dans toutes les missions d'assistance technique, par le biais de divers outils de communication.
Durée	24 mois, du 1 ^{er} septembre 2010 au 31 août 2012
Résultats attendus	A travers ce projet, les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement seront renforcées. Cela devrait avoir pour conséquence la conception et/ou la mise en œuvre de politiques abordant le rôle de la culture dans le développement économique et social, en particulier par le biais des industries culturelles. Il est également attendu que cela contribuera à créer un environnement propice à la production et à la distribution des activités, biens et services culturels.
Où en est le projet et les prochaines étapes	<p>Sélection et formation des experts Le processus de sélection a eu lieu pendant les deux premières semaines de février et la liste finale des experts sélectionnés a été publiée sur le site Internet de la Convention de 2005 le 25 février 2011. Une session de formation pour les experts s'est déroulée en Mars à Rabat.</p> <p>Appel à candidatures pour des missions d'assistance technique Dates limites : 30 avril 2011 et 30 juin 2011.</p> <p>Communication Une brochure sur l'appel à candidatures, ainsi que de plus amples informations sont disponibles sur le site du projet: www.unesco.org/culture/fr/culturegov</p>



financé par
l'Union européenne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

FICHE D'INFORMATION

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Lien avec la culture et le développement	<p>En dépit des différences de contextes et de conditions, la culture occupe une place plutôt marginale au sein des politiques nationales des pays en développement.</p> <p>Plus particulièrement, le rôle de la culture comme vecteur de développement humain et social n'est pas reconnu ou est sous-estimé, tout comme son potentiel en termes de croissance économique. Même lorsque des politiques sectorielles sont mises en place, elles ont tendance à être inefficaces, et à souffrir d'un manque de moyens humains et financiers ainsi que d'une faiblesse institutionnelle.</p> <p>Ce programme vise à faciliter le développement de politiques abordant le rôle de la culture dans le développement économique et social, en particulier à travers les industries culturelles, en garantissant aux artistes, aux professionnels de la culture et aux citoyens des pays bénéficiaires la possibilité de créer, de produire, de diffuser et d'avoir accès à une diversité d'activités, de biens et de services culturels, y compris les leurs.</p>
---	--